

TABLEAU "L"

Liste des produits soumis à la Taxe professionnelle
au taux de 1% au profit du fonds de développement
de la Compétitivité Industrielle

N° de position	Désignation des produits
28.04	Hydrogène, gaz rares et autres éléments non métalliques
30.05	Ouates,gazes,bandes et articles analogues (pansements,sparadraps,sinapismes,par exemple),imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales,chirurgicales,dentaires ou vétérinaires
32.08	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés,dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; solutions définies à la Note 4 du présent Chapitre
32.09	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés,dispersés ou dissous dans un milieu aqueux
32.10	Autres peintures et vernis; pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs
32.11	Siccatifs préparés
32.12	Pigments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux,sous forme de liquide ou de pâte,des types utilisés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer; teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail
32.13	Couleurs pour la peinture artistique,l'enseignement, la peinture des enseignes,la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires,en pastilles,tubes, pots,flacons, godets ou conditionnements similaires
32.14	Mastic de vitrier,ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie
32.15	Encres d'imprimerie,encres à écrire ou à dessiner et autres encres,même concentrées ou sous formes solides

33.01	Huiles essentielles (déterpénées ou non),y compris celles dites "concrètes" ou "absolues"; résinoïdes; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses,les huiles fixes,les cires ou matières analogues,obtenues par enfleurage ou macération; sous-produits terpéniques résiduaire de la déterpénation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles
33.02	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances,des types utilisés comme matières de base pour l'industrie
33.03	Parfums et eaux de toilette
33.04	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau,autres que les médicaments,y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures
33.05	Préparations capillaires
33.06	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire,y compris les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers
33.07	Préparations pour le prérasage,le rasage ou l'après-rasage,désodorisants corporels,préparations pour bains,dépilatoires,autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques,non dénommés ni compris ailleurs; désodorisants de locaux,préparés,même non parfumés,ayant ou non des propriétés désinfectantes
34.01	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon,en barres,en pains, en morceaux ou en sujets frappés,même contenant du savon; papier,ouates,feutres et nontissés, imprégnés,enduits ou recouverts de savon ou de détergents
34.02	Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives,préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage,même contenant du savon,autres que celles du n° 34.01
34.05	Cirages et crèmes pour chaussures,encaustiques, brillants pour carrosseries,verre ou métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations similaires, (même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations), à l'exclusion des cires du n° 34.04
34.06	Bougies,chandelles,cierges et articles similaires

34.07	Pâtes à modeler, y compris celles présentées pour l'amusement des enfants; compositions dites "cires pour l'art dentaire" présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes similaires; autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre
35.06	Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg
37.01	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs
37.02	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés, en rouleaux, sensibilisées, non impressionnées
37.03	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés
37.04	Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés
37.05	Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées, autres que les films cinématographiques
37.06	Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son
37.07	Préparations chimiques pour usages photographiques, autres que les vernis, colles, adhésifs et préparations similaires; produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi
38.08	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches
38.16	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, autres que les produits du n° 38.01
38.17	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des n°s 27.07 ou 29.02

38.19	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70% en poids
39.17	Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques
39.18	Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles; revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la Note 9 du présent Chapitre
39.19	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux
39.21	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques
39.22	Baignoires, douches, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse et articles similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques
39.23	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques
39.24	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques
39.25	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs
39.26	Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n°s 39.01 à 39.14
40.08	Plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés, en caoutchouc vulcanisé non durci
40.09	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, même pourvus de leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple)
40.10	Courroies transporteuses ou de transmission, en caoutchouc vulcanisé
40.11	Pneumatiques neufs, en caoutchouc
40.12	Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc; bandages, bandes de roulement amovibles pour pneumatiques et "flaps", en caoutchouc
40.13	Chambres à air, en caoutchouc

40.14	Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines), en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci
40.15	Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants) en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages
40.16	Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci
43.03	Vêtements, accessoires du vêtement et autres articles en pelleteries
43.04	Pelleteries factices et articles en pelleteries factices
44.15	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois; tambours (tourets) pour câbles, en bois; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois
44.16	Futaillies, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains
44.18	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux pour parquets et les bardeaux ("shingles" et "shakes"), en bois
44.19	Articles en bois pour la table ou la cuisine
44.20	Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie, et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du Chapitre 94
44.21	Autres ouvrages en bois
45.03	Ouvrages en liège naturel
45.04	Liège aggloméré (avec ou sans liant) et ouvrages en liège aggloméré
46.01	Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillasons et claies, par exemple)
46.02	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 46.01; ouvrages en luffa
48.06	Papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers-calques et papier dit "cristal" et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux ou en feuilles

48.07	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles
48.09	Papiers carbone, papiers dits "autocopiants" et autres papiers pour duplication ou reports (y compris les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux d'une largeur excédant 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins excède 36 cm à l'état non plié
48.12	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier
48.14	Papiers peints et revêtements muraux similaires; vitrauphanies
48.15	Couvre-parquets à supports de papier ou de carton, même découpés
48.16	Papiers carbone, papiers dits "autocopiants" et autres papiers pour duplication ou reports (autres que ceux du n° 48.09), stencils complets et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes
48.17	Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance
48.18	Papier hygiénique, mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, couches pour bébés, serviettes et tampons hygiéniques, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose
48.19	Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires
48.20	Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), agendas, blocs-mémoires, blocs de papier à lettres et ouvrages similaires, cahiers, sous-main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres), chemises et couvertures à dossiers et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y compris les liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton; albums pour échantillonnages ou pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton
48.21	Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non
48.23	Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose découpés à format; autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose

49.01	Livres,brochures et imprimés similaires,même sur feuillets isolés
49.02	Journaux et publications périodiques imprimés,même illustrés ou contenant de la publicité
49.03	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants
49.05	Ouvrages cartographiques de tous genres,y compris les cartes murales, les plans topographiques et les globes,imprimés
49.06	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux,topographiques ou similaires,obtenus en original à la main; textes écrits à la main;reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans,dessins ou textes visés ci-dessus
49.09	Cartes postales imprimées ou illustrées;cartes imprimées comportant des voeux ou des messages personnels,même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications
49.10	Calendriers de tous genres,imprimés,y compris les blocs de calendriers à effeuiller
49.11	Autres imprimés,y compris les images,les gravures et les photographies
65.03	Chapeaux et autres coiffures en feutre, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du n° 65.01, même garnis
65.04	Chapeaux et autres coiffures,tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières,même garnis
65.05	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles,de feutre ou d'autres produits textiles,en pièces (mais non en bandes), même garnis;résilles et filets à cheveux en toutes matières,même garnis
65.06	Autres chapeaux et coiffures,même garnis
66.01	Parapluies,ombrelles et parasols (y compris les parapluies-cannes,les parasols de jardin et articles similaires)
66.02	Cannes,cannes-sièges,fouets,cravaches et articles similaires
67.02	Fleurs,feuillages et fruits artificiels et leurs parties;articles confectionnés en fleurs,feuillages ou fruits artificiels
67.04	Perruques,barbes,sourcils,cils,mèches et articles analogues en cheveux,poils ou matières textiles; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs

70.15	Verres d'horlogerie et verres analogues, verres de lunetterie commune ou médicale, bombés, cintrés, creusés ou similaires, non travaillés optiquement; sphères (boules) creuses et leurs segments, en verre, pour la fabrication de ces verres
71.17	Bijouterie de fantaisie
72.13	Fil machine en fer ou en aciers non alliés
72.14	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage
72.17	Fils en fer ou en aciers non alliés
73.01	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier
73.04	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier
73.06	Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier
73.07	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier
73.12	Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité
73.13	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures
73.14	Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier
73.15	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier
73.16	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier
73.17	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre
73.18	Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier

73.19	Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier, non dénommées ni comprises ailleurs
73.20	Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier
73.21	Poêles, chaudières à foyer, cuisinières (y compris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non électriques similaires, à usage domestique, ainsi que leurs parties, en fonte, fer ou acier
73.22	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier
73.23	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou en acier
73.24	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier
73.25	Autres ouvrages moulés en fonte, fer ou acier
73.26	Autres ouvrages en fer ou en acier
74.10	Feuilles et bandes minces en cuivre (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matière plastique ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris)
74.11	Tubes et tuyaux en cuivre
74.12	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre
74.13	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité
74.15	Pointes, clous, punaises, crampons appointés et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en cuivre
74.17	Appareils non électriques de cuisson ou de chauffage, des types servant à des usages domestiques, et leurs parties, en cuivre

74.18	Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre
75.07	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en nickel
75.08	Autres ouvrages en nickel
76.08	Tubes et tuyaux en aluminium
76.09	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium
76.10	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, par exemple), en aluminium, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 94.06; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction
76.11	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge
76.12	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge
76.13	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés
76.14	Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, non isolés pour l'électricité
76.15	Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium
82.01	Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râteliers et râteaux; haches, serpes et outils similaires à taillants; sécateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main
82.02	Scies à main; lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage)

82.03	Limes,râpes,pinces (même coupantes),tenailles,brucelles,cisailles à métaux,coupe-tubes,coupe-boulons,emporte-pièce et outils similaires,à main
82.04	Clés de serrage à main (y compris les clés dynamo-métriques);douilles de serrage interchangeables,même avec manches
82.05	Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs;lampes à souder et similaires;étaux,serre-joints et similaires,autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils;enclumes; forges portatives;meules avec bâtis,à main ou à pédale
82.06	Outils d'au moins deux des n°s 82.02 à 82.05, conditionnés en assortiments pour la vente au détail
82.07	Outils interchangeables pour outillage à main,mécanique ou non ,ou pour machines-outils (à emboutir,à estamper,à poinçonner,à tarauder,à fileter,à percer,à aléser,à brocher,à fraiser,à tourner,à visser,par exemple),y compris les filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux,ainsi que les outils de forage ou de sondage
82.08	Couteaux et lames tranchantes,pour machines ou pour appareils mécaniques
82.10	Appareils mécaniques actionnés à la main,d'un poids de 10 kg ou moins,utilisés pour préparer,conditionner ou servir les aliments ou les boissons
82.11	Couteaux (autres que ceux du n° 82.08) à lame tranchante ou dentelée,y compris les serpettes fermantes,et leurs lames
82.12	Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes)
82.13	Ciseaux à doubles branches et leurs lames
82.14	Autres articles de coutellerie (tondeuses,fendoirs, couperets,hachoirs de bouchers ou de cuisine et coupe-papier,par exemple); outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)
82.15	Cuillers,fourchettes,louches,écumoirs,pelles à tartes,couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pincés à sucre et articles similaires
83.01	Cadenas,serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques),en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs;clefs pour ces articles, en métaux communs

83.02	Garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets ou autres ouvrages de l'espèce; patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires, en métaux communs; roulettes avec monture en métaux communs; ferme-portes automatiques en métaux communs
83.03	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs
83.04	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau du n° 94.03
83.06	Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires, non électriques, en métaux communs; statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs; cadres pour photographies, gravures ou similaires, en métaux communs; miroirs en métaux communs
83.08	Fermeurs, montures-fermeurs, boucles, boucles-fermeurs, agrafes, crochets, oeillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs
83.09	Bouchons (y compris les bouchons-couronnes, les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs), capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires pour l'emballage, en métaux communs
83.10	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du n° 94.05
83.11	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérées, pour la métallisation par projection
84.03	Chaudières pour le chauffage central autres que celles du n° 84.02
84.06	Turbines à vapeur
84.07	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion)
84.08	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel)

84.09	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n°s 84.07 ou 84.08
84.31	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n°s 84.25 à 84.30
84.50	Machines à laver le linge,même avec dispositif de séchage
84.69	Machines à écrire et machines pour le traitement des textes
84.73	Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils des n°s 84.69 à 84.72
84.76	Machines automatiques de vente de produits (timbres-poste,cigarettes,denrées alimentaires,boissons,par exemple),y compris les machines pour changer la monnaie
84.81	Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries,chaudières,réservoirs, cuves ou contenants similaires,y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques
84.82	Roulements à billes,à galets,à rouleaux ou à aiguilles
84.83	Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ("vis à billes"); réducteurs,multiplicateurs et variateurs de vitesse,y compris les convertisseurs de couple; volants et poulies,y compris les poulies à mouffes; embrayages et organes d'accouplement,y compris les joints d'articulation
84.84	Joints métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes,enveloppes ou ballages analogues
84.85	Parties de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent Chapitre,ne comportant pas de connexions électriques,de parties isolées électriquement,de bobinages,de contacts ni d'autres caractéristiques électriques
85.03	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n°s 85.01 ou 85.02
85.06	Piles et batteries de piles électriques
85.07	Accumulateurs électriques,y compris leurs séparateurs,même de forme carrée ou rectangulaire

85.08	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main
85.09	Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique
85.11	Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et joncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs
85.12	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 85.39), essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour cycles ou automobiles
85.13	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électromagnétiques, par exemple), autres que les appareils d'éclairage du n° 85.12
85.16	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 85.45
85.18	Microphones et leurs supports; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes; écouteurs, même combinés avec un microphone; amplificateurs électriques d'audiofréquence; appareils électriques d'amplification du son
85.19	Tourne-disques, électrophones, lecteurs de cassettes et autres appareils de reproduction du son, n'incorporant pas de dispositif d'enregistrement du son
85.20	Magnétophones et autres appareils d'enregistrement du son, même incorporant un dispositif de reproduction du son
85.21	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques
85.22	Parties et accessoires des appareils des n°s 85.19 à 85.21
85.23	Supports préparés pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, mais non enregistrés, autres que les produits du Chapitre 37
85.24	Disques, bandes et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques, mais à l'exclusion des produits du Chapitre 37

85.26	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar),appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande
85.27	Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie ou la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie
85.28	Appareils récepteurs de télévision (y compris les moniteurs vidéo et les projecteurs vidéo), même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil récepteur de radiodiffusion ou à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images
85.29	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.25 à 85.28
85.30	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité,de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires,voies routières ou fluviales,aires ou parcs de stationnement,installations portuaires ou aérodromes (autres que ceux du n° 86.08)
85.31	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie,par exemple),autres que ceux des n°s 85.12 ou 85.30
85.32	Condensateurs électriques,fixes,variables ou ajustables
85.34	Circuits imprimés
85.35	Appareillage pour la coupure,le sectionnement,la protection,le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuits,parafoudres, limiteurs de tension,étaleurs d'ondes, prises de courant, boîtes de jonction, par exemple),pour une tension excédant 1.000 volt
85.36	Appareillage pour la coupure,le sectionnement,la protection,le branchement,le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuits,étaleurs d'ondes, fiches et prises de courant, douilles pour lampes, boîtes de jonction,par exemple),pour une tension n'excédant pas 1.000 volts
85.38	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.35,85.36 ou 85.37
85.39	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge,y compris les articles dits "phares et projecteurs scellés" et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc

85.40	Lampes,tubes et valves électroniques à cathode chaude,à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide,à vapeur ou à gaz,tubes redresseurs à vapeur de mercure,tubes cathodiques,tubes et valves pour caméras de télévision,par exemple),autres que ceux du n° 85.39
85.41	Diodes,transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur,y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière; cristaux piézo-électriques montés
85.42	Circuits intégrés et micro-assemblages électroniques
85.44	Fils,câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement),munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement,même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion
85.45	Electrodes en charbon,balais en charbon,charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone,avec ou sans métal, pour usages électriques
85.46	Isolateurs en toutes matières pour l'électricité
85.47	Pièces isolantes,entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis,par exemple) noyées dans la masse,pour machines,appareils ou installations électriques,autres que les isolateurs du n° 85.46; tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement,en métaux communs,isolés intérieurement
85.48	Parties électriques de machines ou d'appareils,non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent Chapitre
87.06	Châssis des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05, équipés de leur moteur
87.07	Carrosseries des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05,y compris les cabines
87.08	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05
87.11	Motocycles (y compris les cyclomoteurs)et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars
87.12	Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs),sans moteur
87.14	Parties et accessoires des véhicules des n°s 87.11 à 87.13

87.15	Landaus,poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants,et leurs parties
89.03	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës
90.04	Lunettes (correctrices,protectrices ou autres) et articles similaires
90.17	Instruments de dessin,de traçage ou de calcul (machines à dessiner,pantographes,rapporteurs, étuis de mathématiques,règles et cerles à calcul, par exemple); instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètres,micromètres,pieds à coulisse et calibres,par exemple),non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre
Ex90.18	Instruments et appareils pour la médecine,la chirurgie,l'art dentaire ou l'art vétérinaire,y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels,à l'exclusion des reins artificiels.
90.19	Appareils de mécano-thérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire
90.20	Autres appareils respiratoires et masques à gaz,à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible.
Ex90.21	Dents artificiels et autres articles et appareils de prothèse dentaire, en toute matière, même en métaux précieux, ou plaqués ou doublés de métaux précieux.
90.28	Compteurs de gaz,de liquides ou d'électricité,y compris les compteurs pour leur étalonnage
90.33	Parties et accessoires non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre,pour machines, appareils,instruments ou articles du Chapitre 90
91.01	Montres-bracelets,montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types),avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
91.02	Montres-bracelets,montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types),autres que celles du n° 91.01
91.03	Réveils et pendulettes,à mouvement de montre

91.04	Montres de tableaux de bord et montres similaires, pour automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules
91.05	Réveils, pendules, horloges et appareils d'horlogerie similaires, à mouvement autre que de montre
91.06	Appareils de contrôle du temps et compteurs de temps, à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (horloges de pointage, horodateurs, horo-compteurs, par exemple)
94.01	Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), même transformables en lits, et leurs parties
94.03	Autres meubles et leurs parties
94.04	Sommiers; articles de literie et articles similaires (matelas, couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, par exemple) comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non
94.05	Appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure, et leurs parties non dénommées ni comprises ailleurs
94.06	Constructions préfabriquées
95.01	Jouets à roues conçus pour être montés par les enfants (tricycles, trottinettes, autos à pédales, par exemple); landaus et poussettes pour poupées
95.02	Poupées représentant uniquement l'être humain
95.03	Autres jouets; modèles réduits et modèles similaires pour le divertissement, animés ou non; puzzles de tout genre
95.04	Articles pour jeux de société, y compris les jeux à moteur ou à mouvement, les billards, les tables spéciales pour jeux de casino et les jeux de quilles automatiques (bowlings, par exemple)
95.05	Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y compris les articles de magie et articles-surprises
95.06	Articles et matériel pour la gymnastique, l'athlétisme, les autres sports (y compris le tennis de table) ou les jeux de plein air, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; piscines et pataugeoires

95.07	Cannes à pêche,hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne; épuisettes pour tous usages; leurres (autres que ceux des n°s 92.08 ou 97.05) et articles de chasse similaires
95.08	Manèges,balançoires,stands de tir et autres attractions foraines; cirques,ménageries et théâtres ambulants
96.01	Ivoire,os,écaille de tortue,corne,bois d'animaux, corail,nacre et autres matières animales à tailler, travaillés,et ouvrages en ces matières (y compris les ouvrages obtenus par moulage)
96.02	Matières végétales ou minérales à tailler,travaillées,et ouvrages en ces matières; ouvrages moulés ou taillés en cire,en paraffine,en stéarine,en gommes ou résines naturelles,en pâtes à modeler,et autres ouvrages moulés ou taillés,non dénommés ni compris ailleurs; gélatine non durcie travaillée, autre que celle du n° 35.03,et ouvrages en gélatine non durcie
96.03	Balais et brosses,même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules, balais mécaniques pour emploi à la main,autres qu'à moteur, pinceaux et plumeaux; têtes préparées pour articles de brosse; tampons et rouleaux à peindre; raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues
96.04	Tamis et cribles,à main
96.05	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes,la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements
96.06	Boutons et boutons-pression; formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression; ébauches de boutons
96.07	Fermetures à glissière et leurs parties
96.08	Stylos et crayons à bille; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses; stylos à plume et autres stylos; stylets pour duplicateurs; porte-mine; porte-plume,porte-crayon et articles similaires; parties (y compris les capuchons et les agrafes) de ces articles,à l'exclusion de celles du n° 96.09
96.09	Crayons (autres que les crayons du n° 96.08),mines,pastels,fusains,craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs
96.10	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés
96.11	Dateurs,cachets,numéroteurs,timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes),à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs,à main

96.12	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches; tampons encreurs même imprégnés, avec ou sans boîte
96.13	Briquets et allumeurs (à l'exclusion des allumeurs du n° 36.03), même mécaniques ou électriques, et leurs parties autres que les pierres et les mèches
96.14	Pipes (y compris les têtes de pipes), fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties
96.15	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires; épingles à cheveux; pince-guiches, ondateurs, bigoudis et articles similaires pour la coiffure, autres que ceux du n° 85.16 et leurs parties
96.16	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures; houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette
96.17	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre)
96.18	Mannequins et articles similaires; automates et scènes animées pour étalages